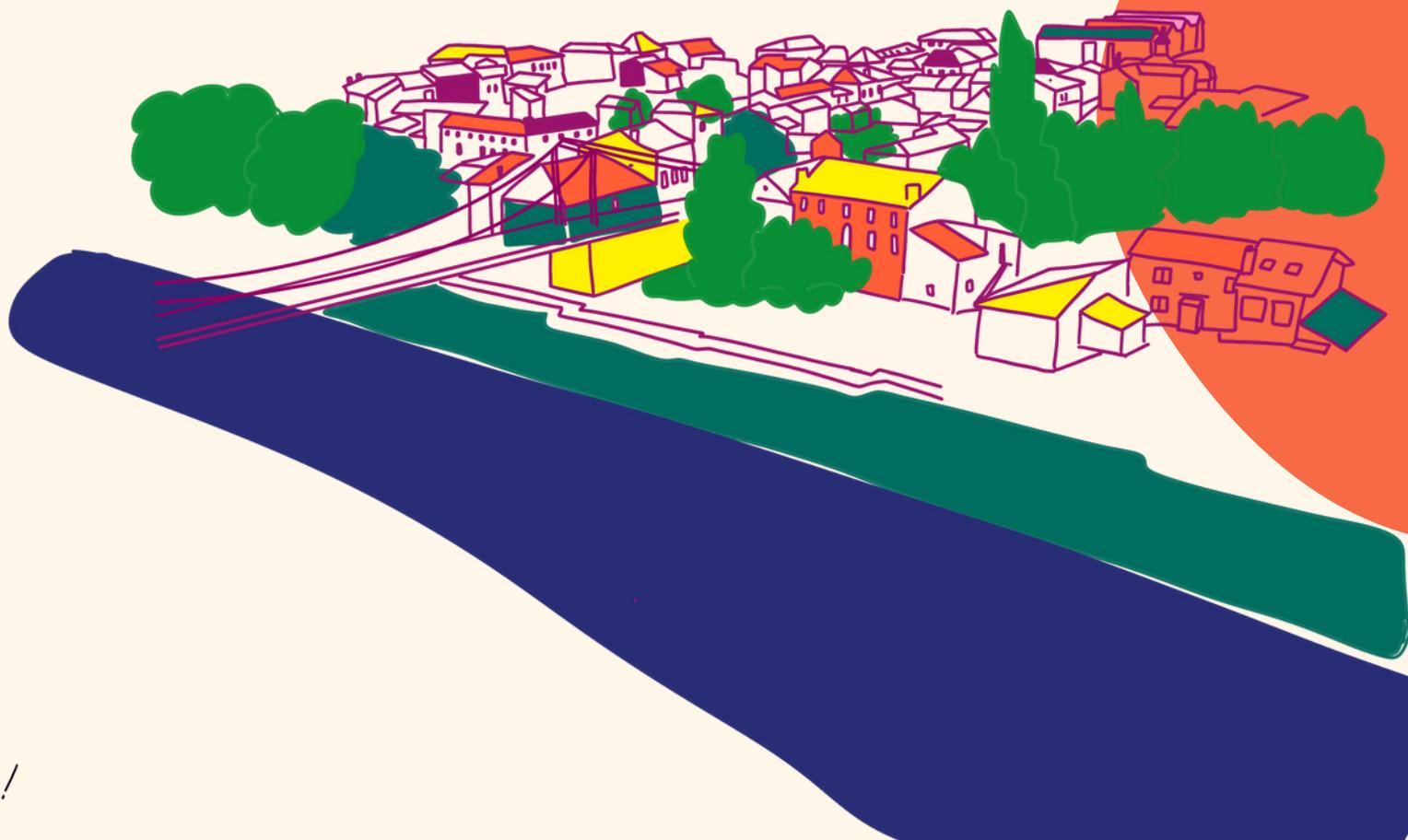


SAINT DENIS DE PILE

BILAN DE LA 2ÈME RÉUNION PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

consultation citoyenne

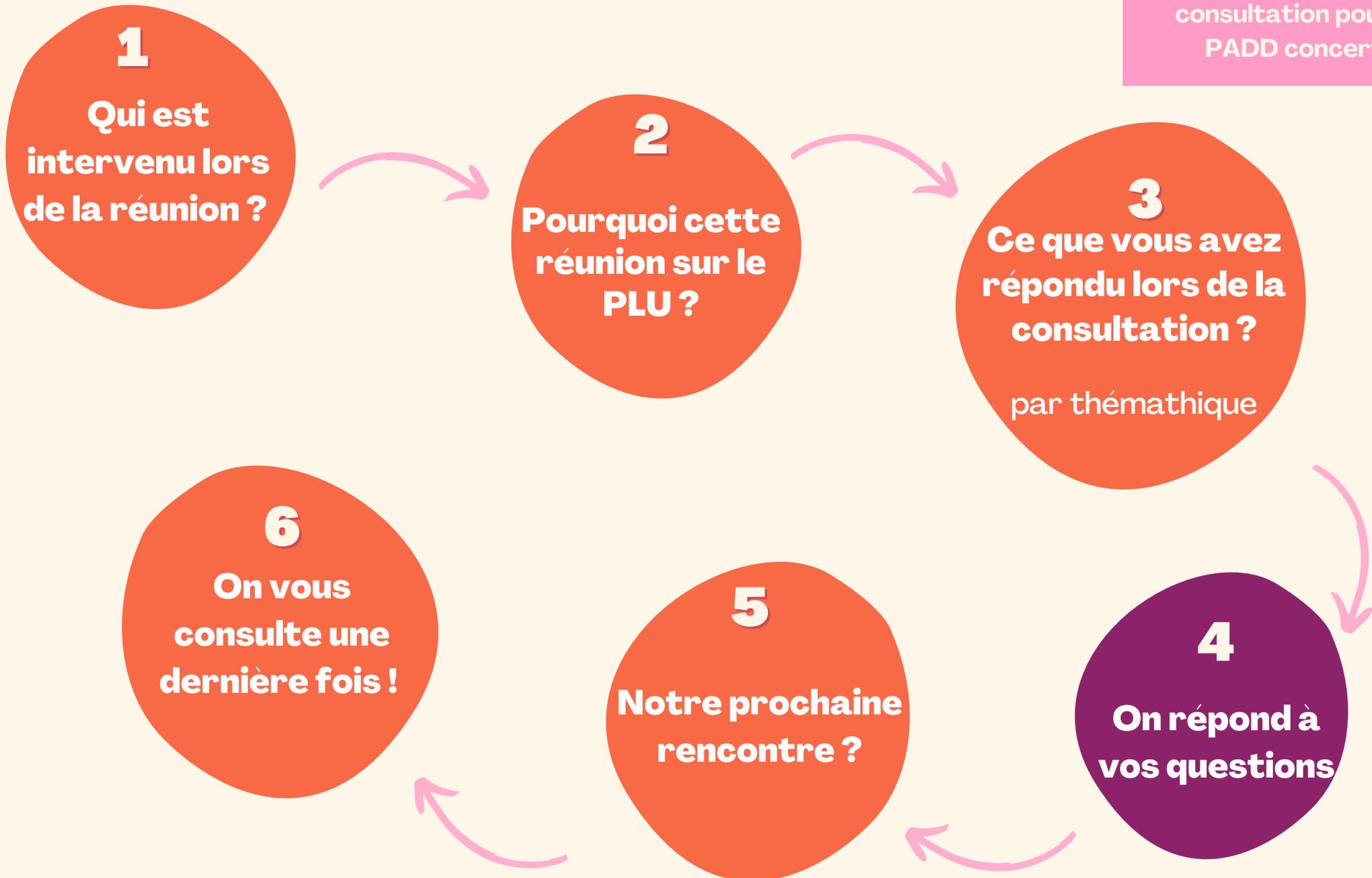
30/03/23
18H30 À 20H30



DÉROULÉ DE LA RÉUNION

OBJECTIF ?

Permettre de compléter
et d'enrichir la
consultation pour un
PADD concerté



QUI EST INTERVENU LORS DE LA RÉUNION ?

MAIRIE DE SAINT-DENIS DE PILE



Madame Fonteneau, Maire de la commune
Eric Nicoletti, Adjoint à la Maire, Délégué à l'aménagement du territoire et à l'environnement
Claude Perdigou, Conseiller délégué à la participation citoyenne et au numérique,
Denis Dalla Santa, Services de l'urbanisme

Les élus et les services

ALGA MÉDIATION



Agathe Taurel, ALGA Médiation
Alice Heurlin, ALGA Médiation

Agence de médiation et de consultation

Vous informe et vous explique la démarche de révision du PLU et d'élaboration du PADD. Recueille vos besoins et vos avis d'habitants de la commune pour faire évoluer le PADD ensemble jusqu'à sa version finale

ET VOUS !

26 habitants

Ont participé à la réunion, parmi les participants, certains se sont exprimés, ont posé des questions

POURQUOI CETTE REUNION SUR LE PLU ?

Votre commune est en cours de révision de votre Plan Local d'Urbanisme en cette année 2023.

C'est pourquoi les élus de votre commune souhaitent vous consulter pour l'élaboration du PADD :

Projet d'Aménagement et de Développement Durable. C'est le premier document qui constitue de
PLU et donne des grandes orientations.



une vidéo **explicative**
est diffusée sur le site
[jeparticipe.mairie-
saintdenisdepile.fr](http://jeparticipe.mairie-saintdenisdepile.fr)

les documents qui
constituent le

PLU

**Présentation
contexte**

PADD

OAP

Zonage

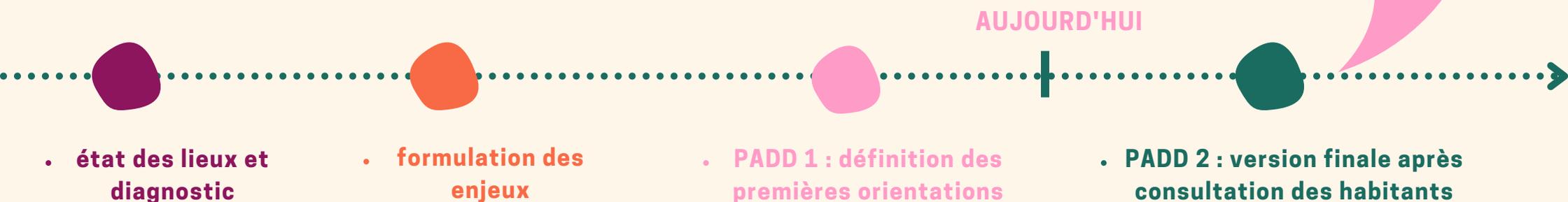
Annexes

LA DÉMARCHE POUR ELABORER LE PLU

"Nous avons élaboré la partie technique du PADD, l'enjeu est de le confronter aux attentes des habitants. Les habitants vont apporter des réflexions complémentaires."

À l'issue de nos échanges nous éditerons un deuxième et nouveau PADD qui intégrera vos contributions."

Citation de Pierre Dupuy, Cabinet d'Urbanisme Métropolis lors de la réunion publique n°1



PREMIÈRES ORIENTATIONS DU PADD ÉTABLIES PAR MÉTROPOLIS

Le PADD se construit autour de 4 grands axes :

Favoriser un développement urbain maîtrisé

Conforter les activités économiques

Préserver les milieux naturels

Valoriser le cadre de vie

CE QUE VOUS AVEZ RÉPONDU LORS DE LA CONSULTATION ?

A QUOI ? QUI ? COMMENT ?

A QUOI ? Un questionnaire en ligne
2 ateliers participatifs

QUI ?

Nombre de réponses aux questionnaires :

- 250 réponses

Nombre de personnes présentes :

- Jeudi 16 : 14 personnes
- Samedi 18 : 5 personnes

11% des ménages

COMMENT ?

Un questionnaire en ligne sur la plateforme de participation et distribué dans vos boîtes aux lettres.

Des ateliers qui se sont déroulés avec :

- Un temps de jeu sérieux avec la Fresque de la ville, pour comprendre les enjeux de l'aménagement du territoire
- Un temps d'atelier sur tables avec des questions autour de différentes thématiques pour recueillir votre avis.

Les thématiques abordées

PAYSAGES

PATRIMOINE &
CADRE DE VIE

MOBILITÉS

BÂTI



CE QUE VOUS AVEZ RÉPONDU LORS DE LA CONSULTATION ? SUR LE PAYSAGE

LE CENTRE - BOURG

AUJOURD'HUI CE
QUE NOUS AIMONS

DEMAIN CE QUE NOUS
AIMERIONS

LES HAMEAUX

AUJOURD'HUI CE
QUE NOUS AIMONS

DEMAIN CE QUE NOUS
AIMERIONS

Modernité de la
ville, propreté,
fonctionnalité

La nature en
ville, le parc

Lieux
emblématiques : La
Chartreuse, Boma,
les bords de l'Isle et
leurs ambiances et
animations

Ville résiliente
et durable :
déplacements
doux, arbres

Création de
nouveaux
commerces et
services
(Médecins,
bars)

Conserver
l'authenticité du
centre-bourg :
rénovation
bâtiments en
pierre

L'esprit village,
caractérisé par le
calme et la tranquillité
et l'entente du
voisinage (fête des
voisins, bienveillance)

Les habitants
sont attachés
aux anciennes
bâtisses, la
vieille pierre

Garder un
paysage de
campagne,
habitat dispersé,
confort

Des
aménagement
pour une
mobilité douce
sécurisée

LES PAYSAGES NATURELS

AUJOURD'HUI CE QUE NOUS AIMONS



DEMAIN CE QUE NOUS AIMERIONS



LES QUESTIONS QUE LES HABITANTS ONT POSÉES ...

Le compte rendu de la réunion publique du 2 mars est-il publié sur le site, on ne le trouve pas ?

Madame le Maire,
Il sera publié demain.

Pouvez-vous expliquer à quoi correspond le PADD qui a été publié en février sur le site de la ville ?

Monsieur Eric Nicoletti,
Il s'agit de ce que nous appelons le PADD 1, c'est-à-dire les grandes orientations du projet politique du futur PLU. C'est un support de travail qui a permis de lancer ce temps fort de la concertation.

Ayant participé à un des ateliers, les débats étaient intéressants et les échanges enrichissants. Mais cette démarche est-elle simplement un passage obligé (donner la possibilité aux habitants de s'exprimer) sans que les idées soient obligatoirement reprises dans le PLU ou bien les contributions seront-elles effectivement prises en compte ?

Monsieur Claude Perdigou

Le processus d'élaboration du PADD est bien d'abord un premier jet technique, qui a été présenté à la dernière réunion. La volonté de la ville est de faire évoluer ce document avec l'avis des habitants. Cette réunion est dédiée uniquement aux retours de la population.

Tout ce qui est présenté a émergé de la consultation. Cela fera évoluer le PADD, dans le cadre réglementaire imposé. Il ne s'agit pas de consulter pour consulter.

LES QUESTIONS QUE LES HABITANTS ONT POSÉES ...

Quand vous dites que dans la construction du PADD, le bureau d'études tient compte de toutes les nouvelles réglementations, est-ce que finalement, le contenu du PADD n'est pas imposé ?

Intervention de Madame DUFOUR CAMOUS, élue de l'opposition :

Madame DUFOUR CAMOUS rappelle qu'un débat a eu lieu en Conseil Municipal le 6 février. Elle regrette l'absence de compte rendu. Elle s'oppose à un développement exclusif du Centre-ville. Elle entend les arguments de préservation de l'environnement, d'économie d'énergie, mais n'accepte pas l'idée de ne pas construire dans les hameaux

Madame le Maire,

Le cadre réglementaire s'impose en effet : par exemple le PLU devra être compatible avec les orientations du SCOT. On ne peut pas y déroger. Mais il reste des **marges de manœuvre**: par exemple est-ce qu'on veut **densifier le centre ville et préserver les hameaux** ? Ou est-ce que l'on veut développer les hameaux ? C'est ce débat qui permet de co-construire le PADD.

Le SCOT n'est pas un règlement. Il donne des orientations. Le PLU peut proposer un projet propre à la Commune. Mais ce projet ne peut pas être incompatible avec les orientations du SCOT.

De même le PLUI, PLU intercommunal en cours d'élaboration par la CALI, qui remplacera le PLU révisé, devra être compatible avec le SCOT.

Le cadre réglementaire est aussi donné par le SRADDET (porté par la Région). Le SCOT et le PLU doivent être compatibles avec ce Schéma d'Aménagement régional. **Les Maires viennent d'être informés d'un défi majeur à l'horizon 2030, issu de la Loi Climat et résilience, de réduire de 50% l'artificialisation des sols observée entre 2011 et 2021. En Nouvelle Aquitaine, nous consommons chaque année l'équivalent de 4 terrains de football, et, chaque année l'équivalent du Bassin d'Arcachon. Au dépend des terres agricoles, et des espaces naturels.**

A horizon 2050, plus aucune consommation d'espace ne sera autorisée.

Madame le Maire, exprime sa position en faveur d'une **limitation de la consommation des sols et de la préservation des espaces agricoles et naturels**. Il est nécessaire de penser autrement l'urbanisation. Il en va de l'avenir des générations futures. Cela suppose que nous **révisons notre manière d'urbaniser et ce collectivement**.

À l'échelle régionale toutes les communes vont être soumises à cet enjeu. Les droits à consommer vont être calculés et partagés. Ce cadre réglementaire exclut de ne réfléchir qu'à l'échelle de sa parcelle. La réflexion doit être globale et menée au regard des enjeux régionaux et intercommunaux, pas seulement communaux.

La concertation doit permettre à tout le monde de prendre conscience de ces enjeux. Des consultations, réunions publiques, à l'échelle du PLUI, vont également être organisées. La Commune de Saint Denis de Pile y participera et sera en capacité de formuler des propositions.

Il y a bien un cadre à respecter. **L'objectif du travail engagé est de faire émerger un projet partagé qui respecte ce cadre**. Qu'est-ce qu'on artificialise ? Que décide-t-on d'artificialiser et pourquoi ? Que décide-t-on de préserver ?

Il ressort des expressions citoyennes que **le patrimoine naturel et le patrimoine bâti doivent être préservés**. Le projet tiendra compte de cette volonté citoyenne.

Mais d'autres se sont également exprimés, avec des attentes plus personnelles, de classement de terrains en zone constructible par exemple, au dépend des zones naturelles ou agricoles... Il s'agit d'une minorité qui aura le sentiment de ne pas avoir été écoutée. **Ces attentes-là ne pourront pas être satisfaites**.

Sur la mobilité, Madame le Maire constate que l'évolution de St Denis de Pile jusqu'ici, a reposé sur un développement urbain important et rapide, développement de la construction, sans que les aménagements réalisés n'aient favorisé ou sécurisé les circulations douces.

La volonté est de ne pas continuer à créer des risques.

L'équipe municipale actuelle propose plutôt de marquer une pause dans la construction pour mettre à niveau les équipements : sécuriser les routes, adapter les voies pour les circulations à pieds ou à vélo. Cela se fera sur plusieurs années, en raison de l'ampleur du rattrapage et des coûts.

CE QUE VOUS AVEZ RÉPONDU LORS DE LA CONSULTATION ?

LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE

Quels sont les éléments marquants dans le patrimoine du centre-bourg et des hameaux ?



Qu'est ce qui participe, selon vous, à un bon cadre de vie dans votre commune ?



Que représentent les espaces naturels de la commune pour vous ? Ont-ils de la valeur pour vous ?



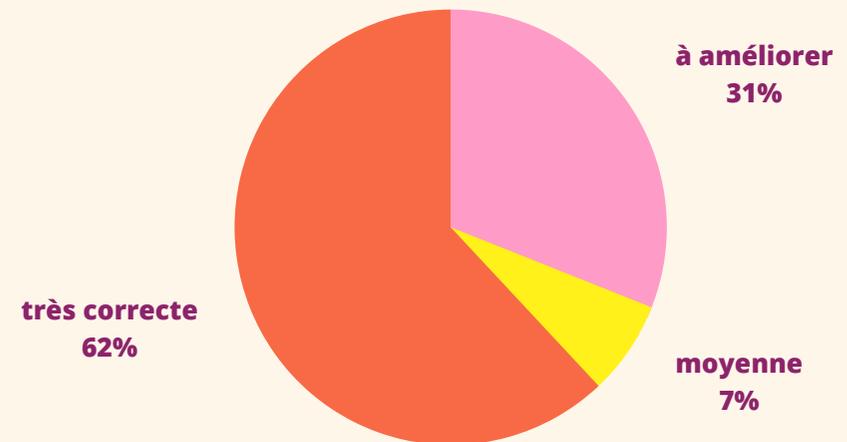
CE QUE VOUS AVEZ RÉPONDU LORS DE LA CONSULTATION ?

LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE

Quels sont selon vous les éléments remarquables à protéger dans le cadre du PLU ? (patrimoine, paysages, arbres...)

Comment qualifieriez-vous la qualité des espaces publics et des espaces verts ?

- Espaces verts / bois / arbres / nature / cours d'eau (immense majorité des réponses)
- Patrimoine historique

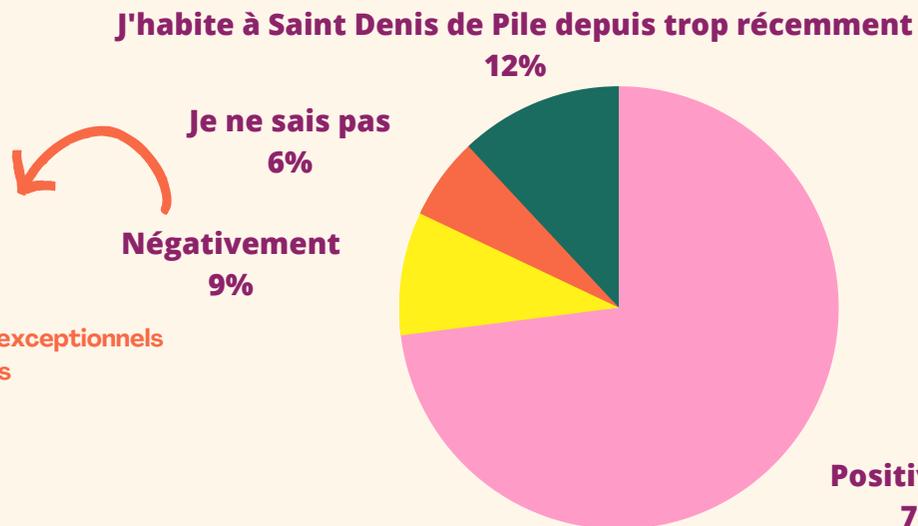


Sur les dix dernières années, estimez-vous que la commune a évolué ...

POURQUOI ?

Négatif

- Trop de constructions
- Trop de camions / convois exceptionnels
- Trop ralentisseurs et stops
- Dépôt sauvages
- Manque trottoirs
- Manque pistes cyclables
- Commerces
- Emploi
- Insécurité
- Perte espaces verts



POURQUOI ?

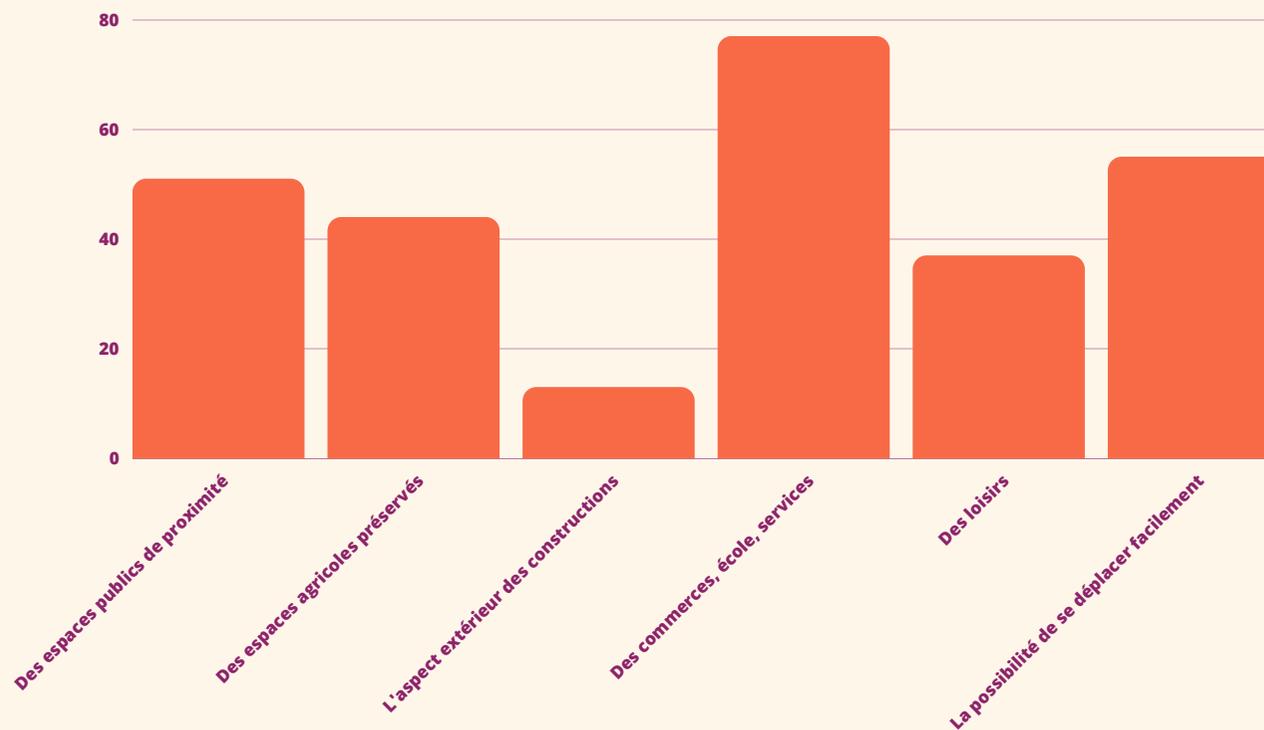
Positif

- Médiathèque
- Embellissement
- Centre socio culturel
- Projets commune
- Transports
- Animations
- Marché
- Dynamisme

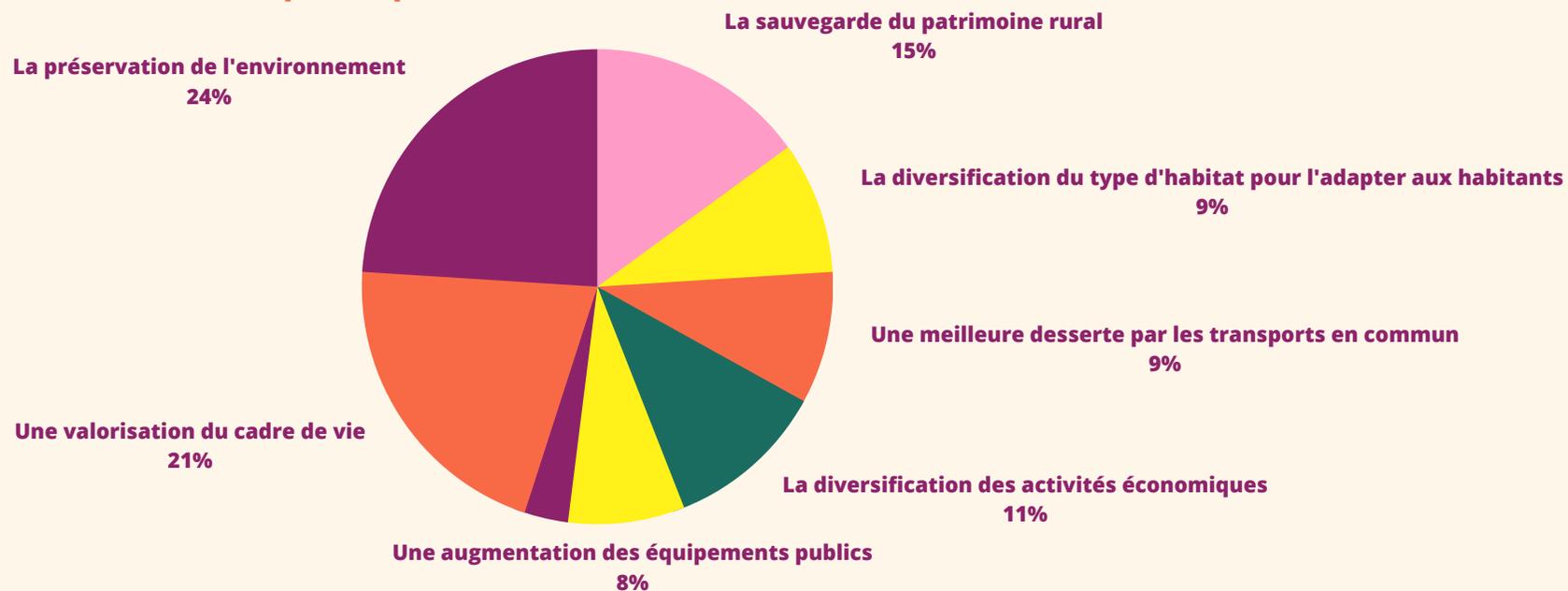
CE QUE VOUS AVEZ RÉPONDU LORS DE LA CONSULTATION ?

LE PATRIMOINE ET LE CADRE DE VIE

Selon vous, qu'est-ce qui fait en priorité un bon cadre de vie ?



Pour vous, le développement de la commune passe par ...



LES QUESTIONS QUE LES HABITANTS ONT POSÉES ...

La Commune de St Denis de Pile subit une pression foncière importante. Comment peut-elle résister ?

Madame le Maire,

indique qu'il ne s'agit pas de résister. La Commune ne fait qu'une proposition de projet.

Cette proposition sera mise en débat notamment avec les personnes publiques associées à la révision du PLU : l'Etat, les représentants de la profession agricole (Chambre d'Agriculture), des artisans (Chambre des métiers), l'intercommunalité (PETR, CALI...), les Communes voisines, le département, la région... chacun émet un avis sur les projets que nous avançons en matière d'urbanisation et de préservation de l'environnement. La concertation en cours fait plutôt émerger un souhait de préservation. Mais il ne s'agit pas non plus de ne plus rien construire. Le projet doit permettre de définir les zones dans lesquelles il est proposé de construire et celles où la construction ne sera pas possible. Il doit aussi définir un phasage, mettre en place une programmation.

Dans les années à venir, quel sera le rythme de construction ? Quel nombre d'habitants la Commune veut-elle atteindre ? Le PLU permet d'y réfléchir, de fixer un cadre, de quantifier la croissance et de la maîtriser.

Est-ce qu'il n'y aurait pas un système interne à la ville, à moindre coût, qui permette à un bus de circuler avec des fréquences moindres, sur les hameaux périphériques au centre bourg ?

Madame le Maire,

Aujourd'hui le montant dédié au transport public par la CALI représente 9 millions d'euros en fonctionnement. C'est un montant assez conséquent, financé par les entreprises notamment. On ne peut augmenter l'offre de services que si la demande est aussi plus fréquente. Plus il y aura de demande, plus les pouvoirs publics vont s'y intéresser. En l'état actuel de l'usage du transport en commun, la CALI ne pourra pas faire plus.

Le réseau de transport CALIBUS est précieux sur le territoire. Peut-il être développé ? Le nombre de dessertes peut-il être augmenté ?

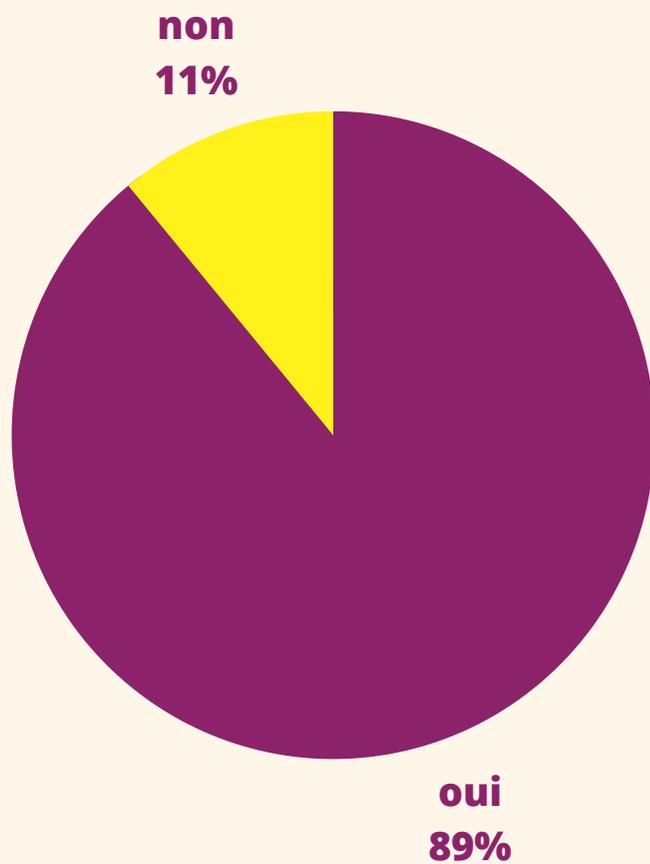
Madame le Maire,

Madame le Maire a été Vice-présidente au transport au sein de la CALI lorsque CALIBUS a été mis en place. Le réseau couvre les 45 communes qui composent la CALI. Elles bénéficient toutes d'une desserte plus ou moins fréquente en fonction du nombre d'habitants.

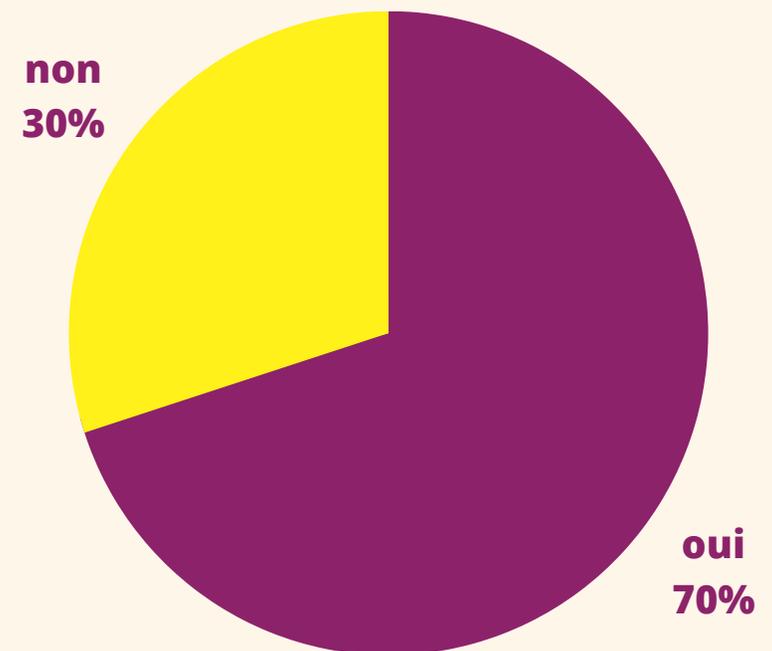
Les trajets ont dû être adaptés au regard de la superficie de la CALI et des temps de parcours acceptables pour chaque usager des transports en commun. Il est difficile sur un territoire aussi étalé comme celui de la CALI de bâtir un réseau de bus qui soit à la fois dédié à l'ensemble des communes et qui satisfasse une desserte très fine tout en ayant un temps de parcours qui ne décourage pas l'utilisateur. En effet, paradoxalement, les usagers souhaitent souvent davantage de dessertes, mais ils ne veulent pas passer trop de temps dans les transports. Or plus le bus s'arrête, plus les trajets sont longs...

Compte tenu de la surface de St Denis de Pile et du nombre de villages à desservir, il faudrait presque une ligne consacrée à la Commune... Les communes de la CALI ne peuvent pas financer un trajet pour une seule commune.

La commune est elle correctement desservie par le réseau routier ?



Considérez-vous que votre commune est correctement desservie par les transports collectifs ?



LE VÉLO



Utilisez-vous actuellement le vélo sur la commune ? **10 oui / sur 19 participants**

Que faudrait-il améliorer ? Qu'est ce qui vous encouragerait à plus le faire ?

La sécurité en
créant des pistes
cyclables séparées
et sécurisées

Avoir des
prêts de
vélo

Aménager les voies
existantes



LE TRAIN

Êtes vous intéressés par le développement d'une nouvelle gare ?

17 oui / 19 participants

Qu'est ce qui ferait que vous l'utiliserez ? (emplacement, parking, horaires...)

Avoir plus de
fréquences

Avoir plus de
communication pour
son accès

Avoir plus d'arrêts
desservis

Avoir des transports en commun
ou voies cyclables pour accéder
à la gare, et avoir des places de
parkings disponibles pour les
vélos

LES QUESTIONS QUE LES HABITANTS ONT POSÉES ...

La Commune indique vouloir développer une nouvelle gare. S'agit-il de développer la gare existante ou d'en créer une nouvelle ?

Monsieur Eric Nicoletti

Aujourd'hui, la Commune dispose d'une halte. Celle-ci n'est pas accessible aux personnes handicapées. De plus, le quai aménagé est trop court. Les trains comptant plus de 3 rames ne peuvent pas s'arrêter. La commune considère qu'il n'est pas possible de la maintenir à cet endroit. L'idée est donc de déplacer la halte et de créer une véritable gare dans un secteur plus accessible, dit « le Champ d'Henry », sur la route de l'Europe, direction Goizet, au pieds du pont qui enjambe la voie ferrée. Une étude sera conduite par la Région pour évaluer l'opportunité.

Est-ce que le RER métropolitain de Bordeaux Métropole desservira Saint Denis de Pile ?

Madame le Maire,

indique qu'elle défend cette idée. Mais elle confirme que la longueur du quai actuel peut être un problème.

Pourquoi n'a-t-elle pas été conservée et aménagée ? Qui a décidé de l'abandonner ? S'il devait y avoir création d'une nouvelle gare, le délai serait probablement très long avant qu'elle ne soit effectivement réalisée...

Madame le Maire,

L'ancienne gare a été vendue et est devenue une propriété privée. Le propriétaire n'a pas l'intention de vendre. Les bâtiments sont utilisés. La société est collectivement responsable de cette situation en laissant partir le service public vers le privé qui ne recherche que la rentabilité.

La Commune n'a pas la compétence du transport ferroviaire. Son rôle se limite à défendre un projet de création d'une nouvelle gare, fonctionnelle et accessible.

Le délai de réalisation sera forcément très long.

LES QUESTIONS QUE LES HABITANTS ONT POSÉES ...

Pourquoi n'allonge-t-on pas les quais de la halte ?

Monsieur Eric Nicoletti

L'enjeu n'est pas de maintenir la halte à cet endroit alors qu'il n'y a pas de place et que les bus ne peuvent pas y accéder, les voitures à peine. Il importe d'analyser la situation avec un regard « multimodal » ce qui signifie que le site d'une gare doit être facile d'accès et aménagée pour un accueil des voitures, des bus, des piétons et des vélos...

Sommes-nous une commune pauvre parce que nous ne sommes pas assez nombreux ?

Madame le Maire,

Ce n'est pas une raison démographique mais fiscale. Le revenu fiscal des ménages dionysiens est faible. La Commune ne serait pas plus riche si elle avait plus d'habitants. Elle devrait augmenter les équipements publics, les services, les aménagements ...

Qui décide de la vitesse sur la route ?

Madame le Maire,

Le code de la route limite la vitesse dans les agglomérations : 50 km/h
Sur les voies départementales, la compétence revient au Président du Conseil Départemental.

Pour vous, quels seraient les besoins de la commune en termes de logements ; jeunes, actifs, personnes âgées, famille... ?

Quelles sont les formes de bâtiments souhaitables (hauteur, matériaux, moderne/pavillon, logements collectifs) ?

Permettre aux particuliers de monter leurs maisons d'accueil pour les **personnes âgées**

Faciliter la **rénovation**

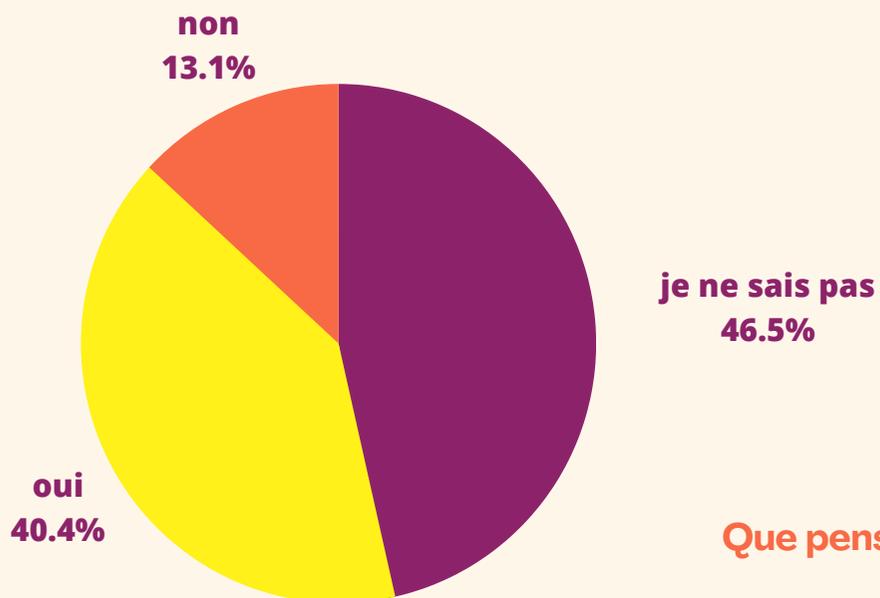
Créer des logements pour les **familles monoparentales**

Créer des logements pour les **jeunes actifs et étudiants**, notamment locatif,

Interdiction de poser des clôtures en béton
Interdiction de construire au delà de R+2 (2/ étages)
Obligation de construire du moderne en cohérence avec l'ancien
Obligation de décaler les toitures et les murs

Obligation de construire les logements collectifs dans le bourg
Obligation de construire des bâtiments écologiques (énergie, eau matériaux)
Obligation de rénover en tenant compte de l'écologie
Interdiction d'urbaniser les hameaux difficiles d'accès
Obligation de laisser les espaces verts préemptés par la mairie toujours préemptés
Interdiction de créer des pavillons
Obligation de développer l'habitat collectif partagé intergénérationnel
Obligation de rénover des immeubles pour en faire du bâti social plutôt que de construire des logements neufs
Faire en sorte de préserver les jardins (1200m² / 1300 m²)
Obligation d'étendre les limites des hameaux pour ne pas défavoriser des habitants
Obligation de concentrer les constructions en centre-bourg
Obligation de préserver les espaces verts arborés piétons

L'offre en logement est - elle adaptée aux besoins de tous sur la commune ?

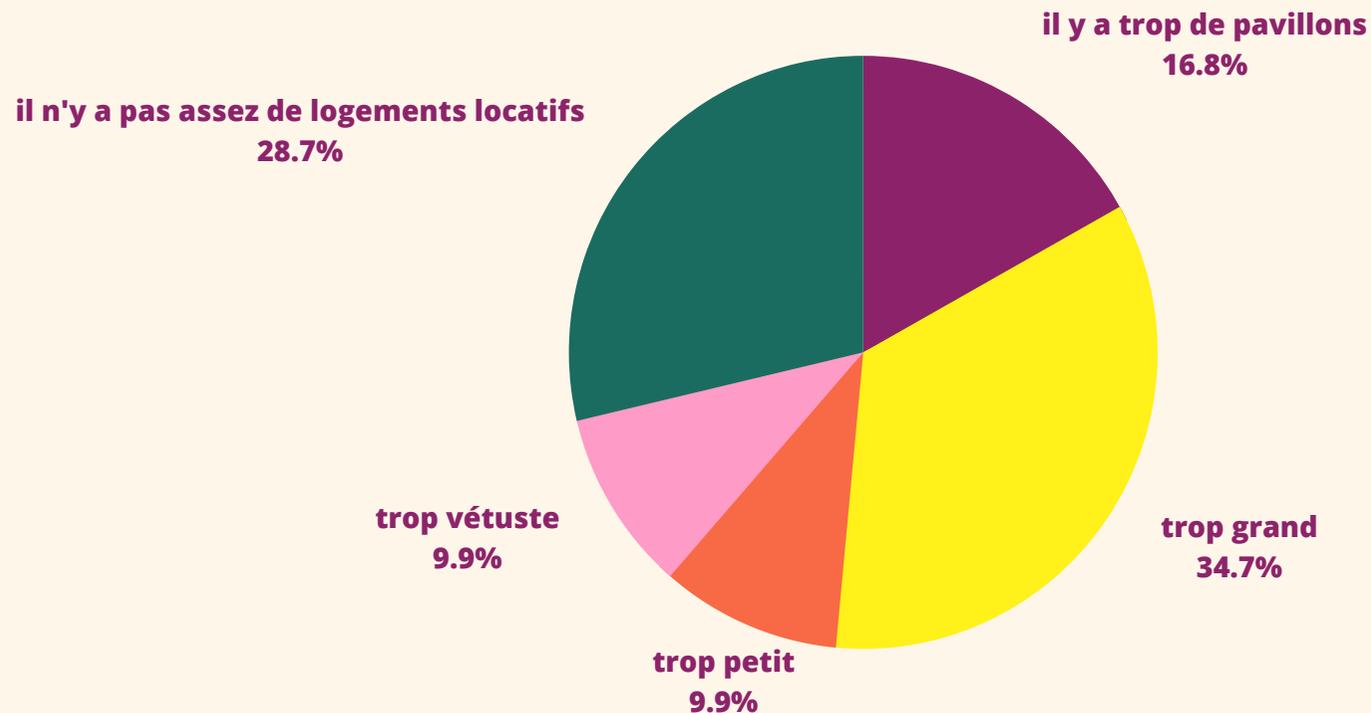


Les raisons pour lesquelles les habitants résident à SDDP :
Ville de campagne, proximité de grandes villes et de grands axes automobiles et ferroviaire

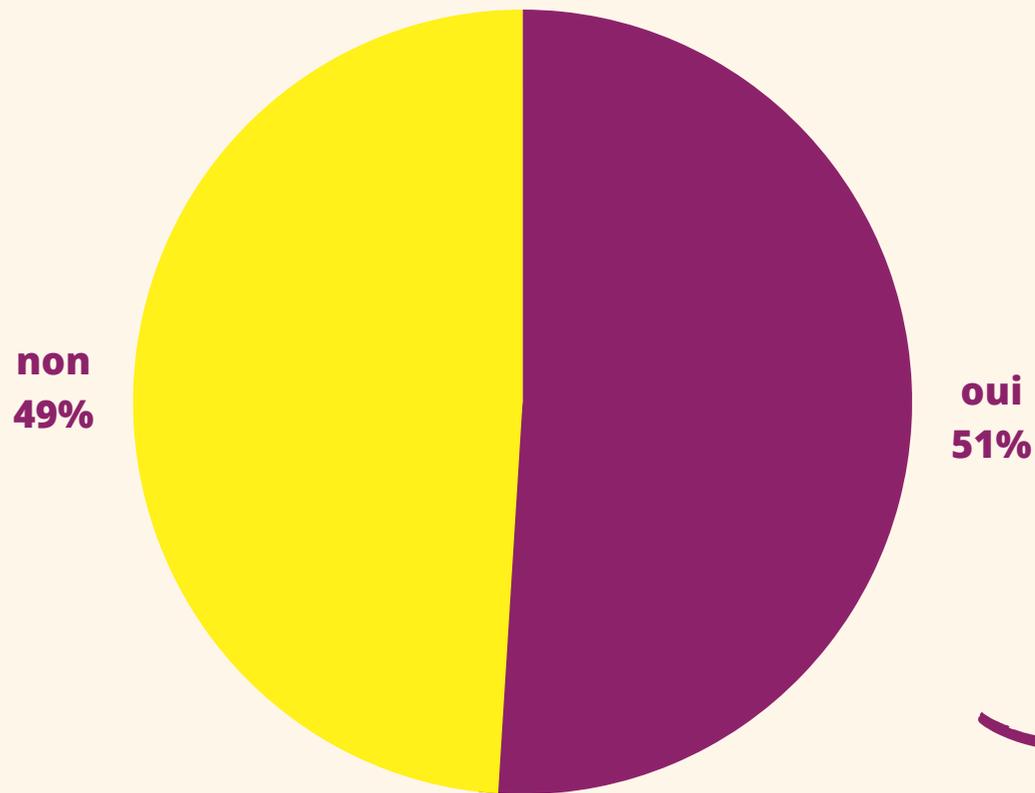
Les habitants pensent que le **développement urbain ne doit pas être renforcé** ni dans le bourg, ni dans les hameaux

Majoritairement, les habitants sont **d'accords pour construire dans le bourg et les hameaux** mais **uniquement pour du service** et non du logement

Que pensez-vous du parc de logements ?



Avez-vous des exigences particulières concernant les réseaux (assainissement, pluvial, télécommunication) ?



Si oui, lesquelles ?

- La fibre
- Tout à l'égout
- Enterrer les lignes
- Téléphonie mobile
- Entretien routes
- Coupures eaux et électricité récurrentes

LES QUESTIONS QUE LES HABITANTS ONT POSÉES ...

PADD 1 énonce des orientations nécessairement contradictoires entre une volonté de continuer la construction de logements et la nécessité de préserver l'environnement, limiter la consommation de l'espace. Comment ces orientations se traduiront-elles dans le zonage ? La population n'en a pas connaissance. La carte du PADD, accessible en ligne, ne permet pas de voir le zonage. Or les habitants s'interrogent sur ce qui va se passer. C'est assez flou à ce stade.

Madame le Maire,

Il n'y pas de flou. La Commune n'a pas encore travaillé sur un zonage. Elle en est à l'étape préalable qui est l'élaboration du projet. Le zonage sera la traduction du PADD

Le PADD permet de dire quelle orientation est donnée au PLU, quelles modalités d'aménagement et de préservation de l'environnement sont retenues, à quels besoins il est apporté des réponses et comment...

La carte du zonage viendra en son temps. Elle permettra de délimiter précisément les espaces constructibles, naturels, agricoles.

Ce zonage fera-t-il l'objet d'une consultation voire d'un référendum ?

Madame le Maire,

Il est présenté à l'occasion d'une enquête publique. Un commissaire enquêteur recense l'ensemble des demandes, les analyse et propose un avis; Ce n'est pas à proprement parlé une consultation mais est possible, à cette occasion, d'exprimer des souhaits individuels. Le plan de zonage intéresse le parcellaire et touche donc aux intérêts particuliers. Il n'est pas débattu dans le cadre d'une consultation publique.

Le PADD est un projet politique d'intérêt général qui concerne l'avenir de la commune.

250 réponses au questionnaire fait peu. L'intérêt pour le PLU est faible. Le questionnaire a-t-il été distribué sur d'autres communes ?

Madame le Maire,

Le questionnaire de St Denis de Pile n'a été distribué que sur la Commune.

D'autres communes de la CALI ont engagé une révision de leur PLU, sans démarche de concertation.

Au niveau de la CALI et pour le PLUI, des réunions publiques se sont tenues. D'autres réunions publiques sont prévues, au nombre de 6 sur différentes communes de la CALI. Les informations se trouvent sur le site internet de la CALI. S'agissant du nombre de réponses au questionnaire, 10% des ménages représente un taux de retour plutôt intéressant. Le questionnaire était facultatif. Il n'est pas obligatoire d'y répondre. Le taux de participation est satisfaisant et représentatif.

LES QUESTIONS QUE LES HABITANTS ONT POSÉES ...

Comment est-on informé de cette enquête publique ?

Madame le Maire,

Un avis d'enquête publique est publié, par voie d'affichage, dans le magazine municipal, sur le site internet, Facebook ...

Il n'est pas normal de pouvoir construire sur de très petites surfaces, les maisons sont entassées. La loi ne peut-elle pas évoluer pour imposer un minimum de surface pour construire ? Dans ces conditions, ne pourrait-on pas construire dans les hameaux ?

Monsieur Claude Perdigou,

Monsieur DUPUY avait répondu à cette question lors de la précédente réunion publique. Les lois successives ont justement supprimé les surfaces minimums pour construire. Il faut faire évoluer la loi peut-être, mais la commune n'en a pas la compétence.

La Loi Climat et Résilience date du 22/08/2021. Elle renforce le principe d'économie de l'espace. Elle ne sera pas modifiée.

INFORMEZ-VOUS ET PARTICIPEZ À CETTE DÉMARCHE

Grâce à la plateforme en ligne où vous retrouvez les dates, les comptes-rendus et les avancements du projet :

jeparticipe.mairie-saintdenisdepile.fr

PROCHAINE REUNION ?

27 AVRIL
18h30

Maison de l'isle

RÉUNION PUBLIQUE FINALE

